



Tarif des principales opérations sur valeurs mobilières

En vigueur le 01/04/2021

Opérations de bourse

Actions, warrants, obligations, certificats, droits de souscription et attribution	% du montant
Courtage (voir minimum ci-dessous)	
Montant de l'ordre < 25.000EUR	1,00
Montant de l'ordre ≥ 25.000EUR	0,80
Courtage sur les marchés canadiens	1,50
Taxes :	
- sur les opérations boursières	
- actions	0,35 ^{1/2}
- obligations, SIR	0,12 ²

Courtages minimum³	EUR
Bruxelles, Paris et Amsterdam	25
US Markets – Lisbonne – Canada – Xetra – Autriche – Luxembourg – Suède – Finlande – Norvège – GB – Espagne – Italie – Japon	50
Virt-X Suisse et Danemark	85
Australie	100

Ventes publiques³	% du montant	EUR
Courtage	1,00	Minimum 50
Frais d'exposition pour les ventes (dus à Euronext Bruxelles)	0,80	Maximum 1000
Taxes :		
- sur les opérations boursières		
- actions	0,35 ^{1/2}	
- obligations, SIR	0,12 ²	

¹ La TOB est ramenée à 0,12% pour les certificats belges de titres étrangers

² La TOB est plafonnée à 1300 EUR pour 0,12% et 1600EUR pour 0,35%

³ Un même ordre exécuté sur plusieurs jours se verra calculé x fois le courtage minimum

La banque CPH se réserve le droit de répercuter au client, les courtages et frais complémentaires réclamés par nos correspondants. Le tarif ci-dessus ne s'applique qu'aux opérations courantes.

FOR228 – 04/2021

Autres achats/ventes

Souscription en offre publique	% du montant
Taxes sur les opérations boursières :	0,35 ¹

Souscription et remboursement de SICAV belges et luxembourgeoises hors PLACEURO	% du montant	EUR
Frais d'exécution à l'achat	1,00	Minimum 40
Frais fixes d'exécution à la vente		40
Taxes sur les opérations boursières selon le type de SICAV	Entrée Sortie	
– capitalisation	0,00 1,32 ¹	
– distribution	0,00 0,00 ¹	

Souscription et remboursement de SICAV PLACEURO*	% du montant	EUR
Frais fixes d'exécution à l'achat et à la vente		25
Taxes sur les opérations boursières selon le type de SICAV	Entrée Sortie	
– capitalisation	0,00 1,32 ¹	
– distribution	0,00 0,00 ¹	

Achat et vente d'euro obligations (marché secondaire)	% du montant
Courtage	1,00
Taxes sur les opérations boursières : – Achat et vente (marché secondaire)	0,12 ¹

¹ La TOB est plafonnée à 1300EUR pour 0,12%, 1600 EUR pour 0,35% et à 4000 EUR pour 1,32%. Pas de TOB sur l'émission de nouveaux titres.

La Banque CPH se réserve le droit de répercuter au client, les courtages et frais complémentaires réclamés par nos correspondants.

*Pour les rémunérations, commissions et frais récurrents supportés par l'organisme de placement ou le compartiment, se référer au prospectus d'émission de Placeuro disponible sur simple demande.

Encaissement de coupons et remboursement de titres – Titres en dépôt(*)

	EUR
Coupons et titres belges	Gratuit
Coupons étrangers	Gratuit
Titres étrangers (euro-obligations)	Gratuit
Coupons de SICAV	2,50

Opérations diverses (*)

	EUR
Régularisation des titres en dépôt – échanges, attribution de droits, changement de la place de cotation, ...	2,50
Recherches	25 par heure minimum 6,20

Droits de garde et droit de dossier

Droits de garde annuels	Gratuit
Droit de dossier	Gratuit

La banque CPH se réserve le droit de répercuter au client, les courtages et frais complémentaires réclamés par nos correspondants.

(*) Soumis à la TVA de 21%.

Divers

	EUR (TTC)
Réception de titres d'un autre établissement financier	gratuit
Transfert de titres vers un autre établissement financier Frais de transfert, par valeur	60

Inducement

Avantages :

Dans le cadre de la prestation de services relative à l'activité titres, la banque CPH peut recevoir de ses contreparties des commissions.

Taxes

Le précompte mobilier sur les actions françaises peut être réduit de 28 à 12,80%. Le coût du service s'élève à 50 EUR tvac pour une durée de validité de 3 ans.

La taxe d'opération de bourse n'est pas due sur la souscription à l'émission de nouveaux titres.

Sur certaines opérations sur des titres étrangers, une taxe étrangère peut être prélevée.

La banque CPH se réserve le droit de répercuter au client, les courtages et frais complémentaires réclamés par nos correspondants.

(*) Soumis à la TVA de 21%.